

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Objet: Règlements # 435-1 et 436-1

dispositions administratives / intégration

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire de son Conseil tenue le 4 mai 2020, la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a adopté les règlements # 435-1 et 436-1 lesquels ont pour objet d'intégrer aux règlements révisé les dispositions de l'amendement aux règlement administratif # 229-27 concernant la procédure à suivre pour une demande d'amendement réglementaire par un citoyen.

AVIS PUBLIC est en outre donné;

QUE ledit règlement est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020, jour de la publication de de cet avis.

QUE tout intéressé peut consulter ledit règlement sur les heures d'affaires du bureau municipal situé au 4055, rue Principale à St-Cyrille.

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 1^{er} juillet 2020.

Signé :

Nicolas Dion-Proulx
Responsable de l'Urbanisme